ÉTÉ – AUTOMNE
2017

VIVRE À POINTE-CLAIRE

NOUVELLE BRIGADE À VOTRE SERVICE TOUT L'ÉTÉ

Pointe Claire

VIVRE À
POINTE-CLAIRE

ÉTÉ – AUTOMNE 2017

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE 3

PRENEZ NOTE 4

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 6

LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE 8

HERBE À POUX 9

PARC NATUREL TERRA-COTTA 10

RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ... 12

SERVICES À DOMICILE 13

SÉCURITÉ 14

PROJETS ET RÉALISATIONS ... 16

ÉLECTIONS 2017 18

CARTE DES TRAVAUX 20

PUBLIÉ PAR
LA VILLE DE POINTE-CLAIRE
www.pointe-claire.ca
twitter.com/pointe-claire

Conception graphique : duval design communication

VOTRE **CONSEIL MUNICIPAL**

MORRIS TRUDEAU
Maire
514 630-1207
Résidence : 514 697-1138
morris.trudeau@pointe-claire.ca

KELLY THORSTAD-CULLEN
Conseillère
District 3 – Valois
514 630-1290
Résidence : 514 694-7760
kelly.thorstad-cullen@pointe-claire.ca

JEAN-PIERRE GRENIER
Conseiller
District 6 – Seigniory
514 630-1293
Résidence : 514 630-9116
jean-pierre.grenier@pointe-claire.ca

CLAUDE COUSINEAU
Conseiller
District 1 – Cedar / Le Village
514 630-1288
claude.cousineau@pointe-claire.ca

ALDO IERMIERI
Conseiller
District 4 – Cedar Park Heights
514 630-1291
Résidence : 514 426-5552
aldo.iermieri@pointe-claire.ca

DENNIS SMITH
Conseiller
District 7 – Northview
514 630-1294
Résidence : 514 695-6455
dennis.smith@pointe-claire.ca

PAUL BISSONNETTE
Conseiller
District 2 – Lakeside
514 630-1289
Résidence : 514 697-1522
paul.bissonnette@pointe-claire.ca

CYNTHIA HOMAN
Conseillère
District 5 – Lakeside Heights
514 630-1292
Résidence : 514 695-5451
cynthia.homan@pointe-claire.ca

JACK BEAUMONT
Conseiller
District 8 – Oneida
514 630-1295
Résidence : 514 695-2875
jack.beaumont@pointe-claire.ca

MOT DU MAIRE

MORRIS TRUDEAU
MAIRE

PLAN STRATÉGIQUE 2015-2019

DES RÉSULTATS DE SATISFACTION ÉLOQUENTS

Chères citoyennes, chers citoyens,

Notre plan stratégique adopté en avril 2015 nous a permis de définir une vision concrète, respectueuse et porteuse d'avenir pour notre ville, conçue pour assurer notre développement.

Nous sommes heureux qu'il rencontre vos attentes et même celles des experts indépendants. Un récent sondage montre en effet une satisfaction exceptionnelle de la population de Pointe-Claire pour la qualité de vie, et une étude du marché immobilier nous positionne au sommet des villes les plus prisées au Québec.

Pour évaluer le succès de notre plan stratégique, une firme professionnelle indépendante a mené un sondage téléphonique, l'hiver dernier, auprès de 1 000 citoyennes et citoyens, pour connaître votre satisfaction à l'égard de nos services municipaux.

Les résultats sont éloquents : à 98 %, vous affirmez qu'il y a une belle qualité de vie à Pointe-Claire et à 92 %, vous appréciez la qualité des services municipaux, et ce, peu importe le district ou l'âge. Le rapport du sondage est disponible sur notre site Web.

Aussi, les experts canadiens du site MoneySense.ca ont classé tout récemment les propriétés de Pointe-Claire au sommet du marché immobilier de la région métropolitaine de Montréal. Ces experts qui évaluent le marché canadien qualifient même Pointe-Claire de joyau du marché immobilier, car elle offre pour les familles de grandes propriétés et de beaux terrains, et elle est la solution pour ceux qui veulent éviter les ponts.

L'étude indique de plus que le marché de Pointe-Claire, grâce à la diversité de son offre résidentielle, est moins susceptible d'être affecté par une correction à la baisse des valeurs.

Notre qualité de vie, c'est aussi et surtout l'engagement de la communauté qui en assure la solidarité sociale, comme l'illustre bien notre Programme d'aide au troisième âge, qui a reçu un prix mérite l'an dernier.

Ces résultats exceptionnels confirment que notre démarche de planification stratégique apporte des résultats remarquables, en plus de répondre aux attentes de tous et aux orientations actuelles dans un cadre organisationnel municipal dynamique, toujours plus proche de la communauté et respectueux de l'environnement, tant pour les générations actuelles que futures.

Morris Trudeau
Maire

PRENEZ **NOTE**

PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – ÉCHÉANCE DU DEUXIÈME VERSEMENT

L'échéance pour le deuxième versement de vos taxes municipales est le 5 juin 2017.

QUATRE MODES DE PAIEMENT SONT PROPOSÉS :

- Par l'entremise d'une institution financière (en personne, par Internet ou au guichet automatique) ;
- En adhérant au mode de paiement préautorisé offert par la Ville ;
- En expédiant un chèque ou un mandat-poste à l'hôtel de ville : **451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3** ;
- En vous présentant au comptoir de la taxation de l'hôtel de ville (paiement par Interac, par chèque ou en argent comptant).

ACCÉDEZ À VOTRE COMPTE DE TAXES EN LIGNE

Inscrivez-vous et vous pourrez :

- Recevoir par courriel un avis indiquant que votre compte de taxes, votre facture d'eau ou un état de compte est disponible dans votre dossier ;
- Consulter vos états de compte et vos factures ;
- Recevoir un rappel à l'approche des échéances ;
- Bénéficier d'un **crédit de 5 $** sur votre prochain compte de taxes.

Pour vous inscrire, rendez-vous à **www.pointe-claire.ca** et cliquez sur la page **Taxation** sous l'onglet **Services aux citoyens**.

SÉANCES DU CONSEIL

Prochaines séances : 6 juin, 4 juillet, 15 août, 12 septembre, 3 octobre, 14 novembre et 5 décembre. Le conseil municipal se réunit à **19 h 30** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 451, boulevard Saint-Jean. Les séances du conseil municipal sont disponibles en webdiffusion sur le site Web de la Ville.

DEMANDES ÉLECTRONIQUES POUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS

Les demandes de permis et de certificats adressées au Service d'urbanisme doivent être transmises par voie électronique. Pour ce faire, vous devez télécharger le formulaire de demande sur le site Web de la Ville **(www.pointe-claire.ca)**. Tous les documents complémentaires requis, qu'il s'agisse de plans, de photographies ou de lettres d'autorisation, doivent être annexés au formulaire.

CARTE MULTI

La carte MULTI, offerte gratuitement, permet aux résidents de s'inscrire et de participer à l'ensemble des activités offertes par la Ville. Pour vous procurer ou renouveler une carte MULTI, rendez-vous à la Bibliothèque centrale ou au Centre aquatique. Une photo sera prise sur place pour tous les membres de la famille âgés de six ans et plus. S'il s'agit de votre première carte, vous devez présenter une preuve d'identité et une preuve de résidence pour chaque personne. La carte est valide pour deux ans.

RÉCLAMATION

Vous devez transmettre un avis de réclamation par écrit (courriel ou lettre) au Service des affaires juridiques et greffe dans les 15 jours civils suivant la date de l'incident. Cet avis doit inclure la date et les détails de l'événement, vos coordonnées ainsi que tout document pertinent.

INSCRIPTION À L'INFOLETTRE

Inscrivez-vous sur le site Web de la Ville pour être informé de toutes les actualités et des activités à venir !

PLANIFICATION D'UN ÉVÉNEMENT SPÉCIAL

Vous souhaitez organiser un événement spécial à la maison ou dans un lieu public ? Vous devez remplir une demande d'autorisation, disponible sur le site Web, et la faire parvenir au service Inspection – Sécurité publique, qui évalue la faisabilité de l'événement en collaboration avec les services municipaux. Pour plus de renseignements : **514 630-1300, poste 1685**.

L'hôtel de ville et les services municipaux, à l'exception du service Inspection – Sécurité publique, seront fermés le 26 juin et le 3 juillet à l'occasion de la fête nationale du Québec et de la fête du Canada.

Pour tout connaître sur les festivités entourant ces deux fêtes, nous vous invitons à consulter le programme Loisirs – Pointe-Claire ou le site Web de la Ville.

COMMENT NOUS JOINDRE ?

SERVICES MUNICIPAUX

HÔTEL DE VILLE
451, boulevard Saint-Jean
514 630-1300

MAIRIE
514 630-1207
morris.trudeau@pointe-claire.ca

DIRECTION GÉNÉRALE
514 630-1237
direction@pointe-claire.ca

AFFAIRES JURIDIQUES
ET GREFFE
514 630-1228
greffe@pointe-claire.ca

COMMUNICATIONS
514 630-1200
communications@pointe-claire.ca

INGÉNIERIE ET IMMEUBLES
514 630-1208
ingenierie@pointe-claire.ca

TAXATION
514 630-1300, poste 1829
taxes@pointe-claire.ca

TRAVAUX PUBLICS
514 630-1230
tp@pointe-claire.ca

COUR DES TRAVAUX PUBLICS
50, avenue Terra-Cotta

URBANISME
514 630-1206
urbanisme@pointe-claire.ca

INSPECTION – SÉCURITÉ PUBLIQUE
399, boulevard Saint-Jean
514 630-1234
secpub@pointe-claire.ca

UNITÉ DE SAUVETAGE
VOLONTAIRE
2A, avenue Victoria
514 630-1224
rescueunit@pointe-claire.ca

LOISIRS ET CULTURE

CENTRE AQUATIQUE
60, avenue Maywood
514 630-1202
aquatique@pointe-claire.ca

ACTIVITÉS NAUTIQUES /
CANOË-KAYAK POINTE-CLAIRE
75, chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore
514 630-1256
infocanoe@pointe-claire.ca

ARÉNA
58, avenue Maywood
514 630-1211
arenabobbirnie@pointe-claire.ca

LOISIRS
94, avenue Douglas-Shand
514 630-1214
recreation@pointe-claire.ca

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE
100, avenue Douglas-Shand
514 630-1218
bibliotheque@pointe-claire.ca

BIBLIOTHÈQUE – SUCCURSALE VALOIS
68, avenue Prince-Edward
514 630-1219

CENTRE CULTUREL STEWART HALL
176, chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore
514 630-1220
stewarthall@pointe-claire.ca

SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION

SERVICE DE POLICE
DE LA VILLE DE MONTRÉAL
(poste de quartier 5)
395, boulevard Saint-Jean
514 280-0105

SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE DE MONTRÉAL
401, boulevard Saint-Jean
514 280-1212

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

LA BRIGADE – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

DISPONIBLE TOUT L'ÉTÉ POUR VOUS AIDER !

En 2015, Pointe-Claire se classait au 2e rang des villes les plus performantes de l'île de Montréal en termes de gestion des matières résiduelles, grâce aux politiques proactives de la Ville et aux comportements des citoyennes et citoyens axés sur le développement durable. Au total, **17 180 tonnes** de matières résiduelles ont été récupérées, recyclées ou valorisées, soit environ **64 %** des volumes récoltés.

Pour maintenir ces résultats encourageants et continuer de réduire le volume de matières récoltées sans valeur ajoutée, nous avons mis sur pied la Brigade – Gestion des matières résiduelles qui sillonnera les rues de Pointe-Claire à vélo cet été pour promouvoir les bonnes pratiques environnementales.

Que ce soit pour obtenir des renseignements sur les matières acceptées dans les différentes collectes, le tri, le compostage domestique ou le cône de cuisine pour les matières organiques, ou encore pour connaître des trucs pour faciliter la participation à la collecte des matières organiques, la Brigade – Gestion des matières résiduelles est disponible et prête à vous aider.

Les jeunes se déplacent à votre domicile pour vous rencontrer, répondre à vos questions et vous guider dans l'adoption des meilleures pratiques environnementales.

Vous pouvez prendre rendez-vous dès maintenant avec un membre de la Brigade en communiquant avec les **Travaux publics** au **514 630-1230** ou à **tp@pointe-claire.ca**.

La Brigade – Gestion des matières résiduelles sera également présente lors des événements municipaux. Venez les rencontrer et poser toutes vos questions !

Merci pour votre contribution à la protection de l'environnement !

SÉANCE D'INFORMATION SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Jeudi 15 juin, 19 h
Hôtel de ville
(451, boulevard Saint-Jean)

Soyez des nôtres pour tout connaître sur la gestion des matières résiduelles :

- Quelles sont les différentes collectes offertes ?
- Quelles sont les matières acceptées dans chacune des collectes ?
- Où sont acheminées les matières résiduelles collectées ?
- Qu'est-ce que le projet de caractérisation des déchets ?
- Pourquoi participer à la collecte des matières organiques ?
- Comment gérer les matières organiques dans ma cuisine ?
- Dans quel bac vont les différentes matières ?

Inscription :
communications@pointe-claire.ca
514 630-1200

CARACTÉRISATION DES DÉCHETS DOMESTIQUES

Une caractérisation des déchets domestiques est en cours dans le secteur résidentiel pour analyser les variations saisonnières et l'efficacité de la collecte à trois voies actuellement en vigueur sur le territoire.

Cette caractérisation, qui est prévue quatre fois durant l'année (soit une fois par saison), consiste à analyser le contenu des déchets domestiques en triant les matières et en calculant leur poids selon les catégories suivantes :

- Matières recyclables
- Matières organiques
- Textiles
- Matières dangereuses, incluant les appareils électroniques et informatiques
- Objets encombrants et matériaux de construction, de rénovation et de démolition
- Déchets destinés à l'enfouissement

Les échantillons sont prélevés sur une période de deux semaines afin de couvrir l'horaire des collectes de déchets domestiques dans les deux secteurs de la Ville. Quelque 24 rues (3 par district) sont choisies au hasard, et un total de 4800 kilogrammes de matières sont triés et analysés. Les déchets sont récupérés de façon aléatoire en bordure de rue, avant la collecte, et aucune adresse n'est associée à l'échantillonnage.

Cette caractérisation permet d'obtenir des précisions sur la provenance des matières éliminées, en vue de rendre plus performants nos outils de sensibilisation et de communication. Nous pourrons ainsi ajuster nos démarches en fonction de l'atteinte des cibles gouvernementales en matière de récupération et de valorisation inscrites dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2015-2020.

COLLECTES SAISONNIÈRES DE FEUILLES

LUNDI – 12 juin, 30 octobre, 13 novembre
Entre 7 h et 18 h

Lors de ces journées, vous pourrez déposer vos contenants et sacs de feuilles en bordure de la rue. La collecte des matières organiques aura lieu également.

CONTENANTS ACCEPTÉS :

- les bacs roulants verts de **80, 120 et 240 litres** de la Ville ;
- les contenants réutilisables dont le volume ne dépasse pas 100 litres ;
- les boîtes de carton ;
- les sacs en papier (avec ou sans pellicule cellulosique).

Les feuilles sont acceptées dans la collecte hebdomadaire des matières organiques et doivent être placées dans le bac roulant vert.

RAPPEL DEPUIS LE 3 AVRIL

NOUVEL HORAIRE DES COLLECTES

MATIÈRES ORGANIQUES	LE LUNDI
MATIÈRES RECYCLABLES	LE LUNDI
DÉCHETS DOMESTIQUES	LE MARDI

Seules les matières déposées dans un contenant fermé ou un bac roulant sont ramassées. Maximum d'un contenant par adresse.

LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

Cet insecte nuisible originaire d'Asie menace près de 8 000 frênes publics et privés à Pointe-Claire. Si vous avez un frêne sur votre terrain, deux interventions sont possibles.

1. TRAITEMENT PRÉVENTIF

À ce jour, le traitement préventif au TreeAzin est la seule intervention recommandée par les experts et la seule offrant une protection relativement efficace contre l'agrile du frêne. L'injection de cet insecticide à la base du tronc agit pendant deux ans. Le traitement doit être mis en œuvre par des professionnels. Encore cette année, un tarif avantageux de **3,65 $**/centimètre de diamètre est offert à tous les propriétaires résidentiels. Pour bénéficier de ce tarif, vous devez communiquer avec les Travaux publics **avant le 15 août 2017** (514 630-1230). Le traitement doit être administré de la mi-juin à la fin août.

SUBVENTION

Une subvention équivalente à 50 % du coût du traitement est offerte aux propriétaires résidentiels, pour un maximum de 1 500 $ par adresse résidentielle aux 2 ans. Cette subvention est applicable aux frênes se qualifiant pour le traitement préventif. Vous devez au préalable communiquer avec les Travaux publics pour faire inspecter vos frênes.

2. ABATTAGE

Tout frêne dont plus de 30 % des branches sont mortes doit obligatoirement être abattu. Il faut procéder rapidement, car un frêne mort devient dangereux et plus coûteux à abattre. **Avant l'abattage, vous devez vous procurer un permis qui vous sera délivré gratuitement. Le formulaire est disponible à www.pointe-claire.ca.** Une fois rempli, veuillez l'acheminer avec tous les documents requis à **urbanisme@pointe-claire.ca**.

L'abattage est permis entre le 1er octobre et le 14 mars.

SUBVENTION

Une subvention d'abattage est offerte aux propriétaires résidentiels. Elle est applicable aux frênes d'un diamètre de 25 centimètres ou plus et représente 50 % du prix de l'abattage, jusqu'à concurrence de 200 $ par arbre.

PLANTATION D'ARBRES PUBLICS

Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, la Ville prévoit en 2017 la plantation de 3 900 arbres, dont 900 répartis sur l'emprise municipale, le long des rues et dans les parcs et espaces verts et 3 000 dans les boisés naturels, grâce aux subventions obtenues dans le cadre du projet de conservation du parc naturel Terra-Cotta.

Nos actions communes visent à protéger notre environnement et à préserver notre canopée urbaine. Vous êtes tous invités à y contribuer.

HERBE À POUX

L'herbe à poux est une mauvaise herbe, présente de mai à octobre, qui produit du pollen de la fin juillet à octobre. La plus grande quantité de pollen se dépose dans un rayon de 800 mètres de la plante. Sa propagation sous la forme d'une très fine poussière est la cause principale de la rhinite saisonnière, communément appelée rhume des foins.

Il existe une façon simple d'améliorer la santé de la population affectée : couper ou arracher les plants dès leur apparition. Contrairement à l'herbe à puce, l'herbe à poux ne comporte aucun risque de susciter une réaction allergique au toucher.

Vous êtes invités à arracher ou à couper cette plante sur vos terrains en tout temps, et particulièrement entre **le 15 juillet et le 15 août,** afin d'améliorer la santé de tous.

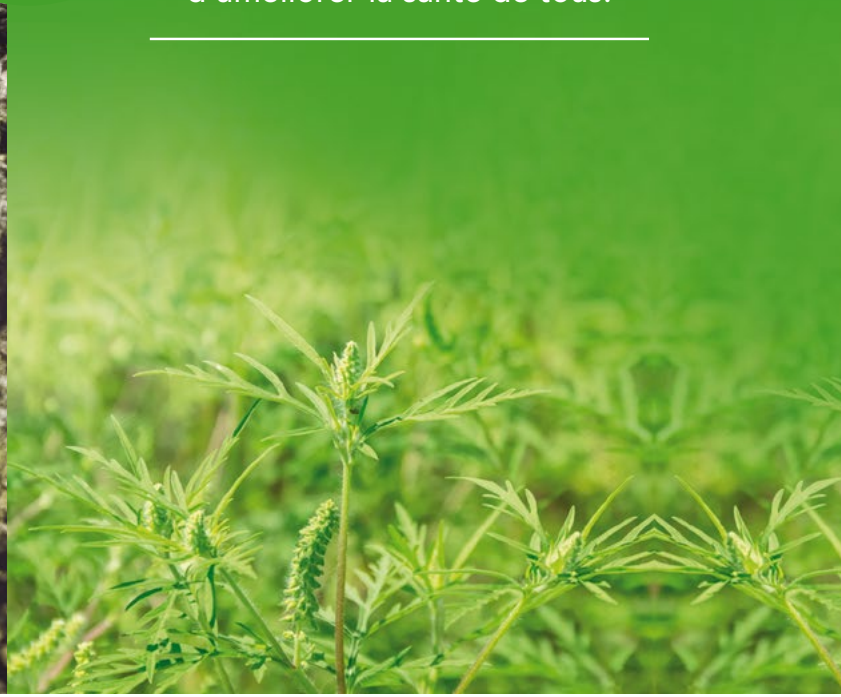

PARC NATUREL TERRA-COTTA

Au cours des prochains mois, **3 000 végétaux** seront plantés, **14 panneaux éducatifs** seront installés, un **site d'hivernation** pour les couleuvres sera aménagé et **4 nichoirs** seront ajoutés.

Le parc naturel Terra-Cotta est un boisé d'une grande valeur écologique, accessible au public pour la pratique d'activités de loisirs à faible impact environnemental. Ce boisé urbain est un milieu de vie naturel pour une grande variété d'oiseaux, de reptiles et de petits mammifères. Sa faune et sa flore diversifiées leur procurent une source de nourriture abondante et un lieu de reproduction. Afin de préserver et de mettre en valeur ce boisé d'exception, près de trois kilomètres de sentiers non aménagés seront fermés cette année et réaménagés avec la plantation de végétaux.

En 2016, vous étiez plus de 700 à participer aux corvées de nettoyage et aux activités de plantation qui ont permis d'ajouter 1 500 arbres et arbustes et de fermer 19 accès non aménagés et 600 mètres de sentiers informels. De plus, une entente de conservation de 25 ans a été conclue avec la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et Nature-Action Québec.

Voici des petits gestes au quotidien qui contribuent à la préservation du parc :

- Tenir votre chien en laisse
- Ramasser ses excréments
- Respecter l'environnement
- Éviter de nourrir les animaux
- Circuler à pied dans les sentiers

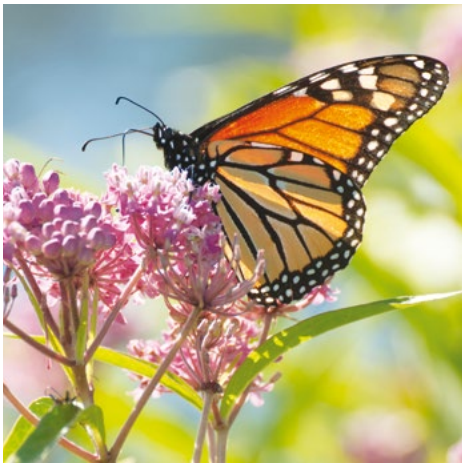

JARDIN ÉDUCATIF DE MONARQUES

Soyez des nôtres le dimanche **9 juillet** prochain, dès **13 h 30**, pour l'inauguration du jardin éducatif des papillons monarques sur le terrain municipal adjacent au parc Terra-Cotta, à l'intersection des avenues Belmont et Saddlewood.

Au programme :

- envolée de 100 monarques ;
- atelier de maquillage ;
- activité éducative avec des chenilles ;
- activité de bricolage ;
- distribution de 250 sacs de semences d'asclépiade.

L'asclépiade est la plante qui permet de nourrir les chenilles qui deviendront des monarques.

En cas de pluie, l'événement aura lieu en soirée, à 18 h.

MON PARC SANS FUMÉE

La loi provinciale impose des règles de protection dans les aires publiques, applicables sur l'ensemble du territoire municipal. Depuis mai 2016, il est interdit de fumer ou de vapoter :

- dans tous les parcs avec installations récréatives et dans les aires extérieures de jeu destinées aux enfants;
- dans les terrains sportifs et de jeux.

Cette interdiction touche les aires réservées aux spectateurs, les terrains des camps de jour, les piscines, les pataugeoires, les scènes extérieures et les chalets des parcs.

MERCI
DE CONTRIBUER À NOTRE ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE !

NOUVEAU CHALET

Les travaux d'agrandissement terminés ce printemps au chalet du parc Terra-Cotta contribuent à offrir des équipements toujours mieux adaptés aux familles, aux sportifs et aux personnes à mobilité réduite. Les travaux ont fait doubler la superficie totale du chalet et ont permis l'aménagement de vestiaires et de salles de toilettes accessibles directement de l'extérieur.

Le chalet du parc est situé à l'extrémité de l'avenue Terra-Cotta. Profitez dès maintenant de ces nouvelles installations !

RÈGLEMENTS **MUNICIPAUX**

TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

Avant d'entreprendre toute installation ou tout projet de construction ou de rénovation, il est recommandé de communiquer avec le Service d'urbanisme afin de savoir si vous devez vous procurer un permis de construction ou un certificat d'autorisation. Pour connaître les critères et les coûts relatifs aux demandes de permis et de certificat, visitez le **www.pointe-claire.ca**.

Certains projets doivent répondre aux objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA PC-2787) et, s'il y a lieu, à ceux du Règlement sur la démolition d'immeubles (PC-2818). Ces projets doivent d'abord être analysés par le comité consultatif d'urbanisme avant d'être approuvés par le conseil municipal.

SUBVENTION POUVANT ATTEINDRE 90 $ POUR UNE TOILETTE À DÉBIT RÉDUIT

Depuis le 1er mai, dans un souci d'économiser l'eau, la Ville offre une subvention à tout propriétaire résidentiel qui remplace une toilette régulière par un modèle à haute efficacité énergétique consommant au maximum 4,8 litres par chasse d'eau. Une photo de la toilette existante, des informations sur la toilette à débit réduit, la facture d'achat ainsi qu'une preuve d'installation sont requises. Pour tous les détails et pour remplir le formulaire de subvention, rendez-vous au **www.pointe-claire.ca** dans la page Urbanisme, sous l'onglet Règlements et permis de la section Services aux citoyens. **Communiquez avec le Service d'urbanisme au 514 630-1206 pour plus de renseignements.**

BON VOISINAGE

Saviez-vous que les bruits excessifs sont proscrits dans le règlement municipal sur les nuisances ? En effet, le bruit incommodant pour l'entourage n'est pas permis entre 23 h et 7 h et est perçu comme étant perturbateur dès que le niveau sonore dépasse celui ambiant de plus de 5 décibels.

Pour permettre à tous de profiter pleinement de leur propriété, en ce qui concerne les appareils comme le climatiseur ou l'équipement de chauffage mécanique ou de pompe, l'intensité du bruit doit être d'au plus 60 décibels entre 7 h et 21 h et de 50 décibels entre 21 h et 7 h.

L'usage d'appareils électriques, pneumatiques, mécaniques ou autres est permis à l'extérieur entre 7 h et 21 h en semaine et entre 9 h et 17 h les samedis, dimanches et jours fériés.

Pour des relations toujours plus harmonieuses, soyons respectueux !

En cas de divergence entre les explications sur cette page et le règlement municipal, c'est le libellé du règlement qui prévaut.

NOUVEL USAGE AUTORISÉ DANS UNE HABITATION UNIFAMILIALE DÉTACHÉE

Dans le respect de l'évolution des pratiques du marché du travail et pour continuer à améliorer la qualité de vie, la Ville peut permettre au propriétaire d'une maison unifamiliale détachée de travailler à domicile, selon certains critères et conditions, pour l'administration d'une entreprise, l'offre de services professionnels ou personnels ou la réalisation d'activités artisanales. Les demandes doivent d'abord être analysées par le comité consultatif d'urbanisme avant d'être étudiées par le conseil municipal pour approbation finale. **Communiquez avec le Service d'urbanisme au 514 630-1206 pour plus de renseignements.**

PISCINES TEMPORAIRES

Une piscine gonflable temporaire dont la profondeur d'eau dépasse 45 centimètres (18 pouces) doit répondre aux mêmes exigences qu'une piscine conventionnelle, et un certificat d'autorisation est requis pour son installation.

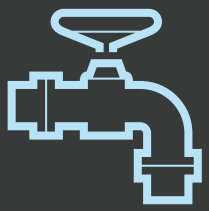

Nous offrons la possibilité de fermer ou d'ouvrir votre entrée d'eau principale. Le service est offert sans frais durant les heures normales de travail.

SERVICES **À DOMICILE**

FERMETURE ET OUVERTURE D'EAU SECTEURS RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL

Nous offrons la possibilité de fermer ou d'ouvrir votre entrée d'eau principale. Qu'il s'agisse de réparations ou de rénovations, vous devez nous aviser au moins 48 heures à l'avance (sauf en cas d'urgence) afin que nous puissions vérifier l'état de votre entrée d'eau avant le début des travaux. Le service est offert sans frais durant les heures normales de travail. En tout autre temps, le tarif est de 397 $.

BOUCHE D'ÉGOUT DE RÉSIDENCE

L'accès à la bouche d'égout à l'intérieur de votre propriété doit être libre de tout encombrement et en bon état. Le bouchon doit être libre de ciment, de rouille et de tout autre produit et être facilement manipulable. La bouche d'égout se trouve à l'endroit où le tuyau d'égout sort de la maison (normalement près du compteur d'eau) et forme un angle de 45 degrés qui permet l'insertion de tiges rigides servant au déblocage.

CLAPET ANTIRETOUR D'ÉGOUT

Ce mécanisme installé du côté privé, sur la conduite de branchement menant à l'égout, est obligatoire et permet d'éviter les inondations dans le sous-sol s'il y a refoulement d'égout. Voici quelques précautions à prendre pour vous assurer que le clapet fonctionne correctement :

- Vérifiez de temps à autre le clapet afin de vous assurer qu'il n'est pas ouvert ou entrouvert en raison d'une obstruction ou d'un mauvais fonctionnement.
- En cas de pluie abondante, évitez de faire couler l'eau ou de tirer la chasse d'eau des toilettes. Cet apport en eau peut faire ouvrir le clapet et permettre à l'eau de l'égout de pénétrer dans le réseau de votre propriété plutôt que de l'empêcher.

APPEL DE SERVICE POUR ÉGOUTS BOUCHÉS

Sur demande, la Ville offre un service pour déboucher les entrées de service d'égouts sanitaires bloquées. Si le propriétaire est responsable des travaux à effectuer, ceux-ci lui seront facturés à un taux de 813 $ pendant les heures régulières de travail. En tout autre temps, le coût est de 1 071 $.

Pour plus de renseignements : 514 630-1230, tp@pointe-claire.ca.

LENTEMENT, C'EST PRUDENT
TROISIÈME CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ROUTIÈRE POUR PROTÉGER NOTRE COMMUNAUTÉ

La sécurité routière est l'affaire de tous, et la protection des usagers de la route les plus vulnérables – les piétons et les cyclistes – sera de nouveau au cœur de la troisième campagne municipale de sensibilisation sous le slogan *Lentement, c'est prudent.*

La campagne de prévention a pour objectifs de sensibiliser les automobilistes à leur vitesse en milieu urbain et de leur rappeler l'importance d'être attentifs à leur environnement en tout temps et d'être proactifs en adoptant les meilleurs comportements au volant d'un véhicule.

L'an dernier, plus de 500 affiches illustrant des comportements sécuritaires ont été distribuées et installées devant les résidences, parcs et espaces publics pour rappeler l'importance de respecter les limites de vitesse pour la sécurité de tous.

Étant donné la participation importante suscitée l'an dernier, la campagne aura lieu de nouveau cette année avec une offre d'affiches diversifiées portant sur des situations observées et ciblées par l'équipe du service Inspection – Sécurité publique au cours des dernières années.

Elles illustreront de nouveau le respect des limites de vitesse, que ce soit à une intersection, à proximité d'une zone de travaux, près d'une garderie ou d'un parc ou encore sur les avenues résidentielles et les grands boulevards.

Ces affiches seront disponibles gratuitement et pourront être installées devant vos maisons jusqu'à la mi-novembre. **Pour vous en procurer une, communiquez avec le service Inspection – Sécurité publique au 514 630-1234 ou à secpub@pointe-claire.ca.**

PRÉPAREZ-VOUS À ÊTRE AUTOSUFFISANT PENDANT 72 HEURES

Le délai de 72 heures correspond au temps que pourraient prendre les équipes de secours pour vous venir en aide ou qui serait requis pour le rétablissement des services publics interrompus.

Voici la trousse d'urgence de base recommandée :

- 2 litres d'eau potable par personne, par jour, pour au moins 3 jours
- Nourriture non périssable : provisions pour au moins 3 jours
- Ouvre-boîte manuel
- Lampe de poche avec piles de rechange
- Radio à piles avec piles de rechange
- Trousse de premiers soins et les médicaments dont vous avez besoin
- Chandelles
- Briquets et allumettes

Personnalisez votre trousse en fonction de vos besoins. Mettez à l'avance ces articles dans un sac ou un bac.

CodeRED

Inscrivez-vous au service automatisé d'appels d'urgence qui nous permet de vous joindre lors de la diffusion d'alertes et d'avis généraux.

La base de données du système contient tous les numéros de téléphone non confidentiels des lignes filaires sur le territoire de Pointe-Claire. Si votre numéro est confidentiel, que vous possédez seulement un téléphone cellulaire ou que vous êtes citoyen de Pointe-Claire depuis 2014, voici la démarche pour vous inscrire :

- Rendez-vous au **www.pointe-claire.ca**.
- Sélectionnez l'onglet **Sécurité** dans la section **Services aux citoyens**.
- Cliquez sur la page **CodeRED** et inscrivez les informations requises.

QU'ARRIVE-T-IL SI JE NE RÉPONDS PAS À UN APPEL CodeRED ?

- Si vous avez une boîte vocale, le système laisse un message.
- Sinon, le système vous rappelle au moins 3 fois dans un intervalle de 15 minutes.

EST-CE QUE JE PEUX ÉCOUTER UN AVIS UNE SECONDE FOIS ?

Lors d'un appel CodeRED, le numéro **866 419-5000** apparaît sur votre afficheur. Pour entendre de nouveau le dernier avis émis, composez ce numéro avec le même téléphone.

PROJETS ET RÉALISATIONS

VILLAGE DE POINTE-CLAIRE

RÉFECTION COMPLÈTE DE L'AVENUE CARTIER

La réfection complète de l'avenue Cartier constitue la première réalisation du Programme particulier d'urbanisme du village de Pointe-Claire visant à préserver ce milieu de vie et à renforcer le pouvoir d'attraction du village comme destination prisée.

Les travaux, prévus de la mi-juin à la fin novembre, se dérouleront en 3 grandes étapes :

1. du chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore à l'avenue Sainte-Claire ;
2. de l'avenue Sainte-Claire à l'entrée sud du CLSC ;
3. de l'entrée sud du CLSC à l'autoroute 20.

Une nouvelle piste cyclable bidirectionnelle, sera aménagée du côté ouest entre l'autoroute 20 et l'avenue Lanthier. L'ajout de végétation et de mobilier urbain dans le courant de l'année 2018, et l'installation d'un babillard électronique à proximité de l'autoroute 20 compléteront l'aménagement de l'avenue, rendant le secteur toujours plus convivial pour tous.

CONSULTEZ LA CARTE DES TRAVAUX EN PAGES CENTRALES

PPU DU VILLAGE VALOIS

Adopté en mai 2017, le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du village Valois propose une vision axée sur un milieu de vie où le piéton est au cœur des aménagements. Le PPU maintient la vocation du village comme destination commerciale privilégiée et les particularités assurant son caractère distinctif, notamment son cachet patrimonial.

À court terme, le changement du règlement de zonage pour favoriser le développement immobilier du secteur à l'est du village, et la réalisation des études de stationnement, de circulation et de réaménagement paysager, permettront de bien planifier la mise en œuvre de cette vision.

La version finale du PPU est disponible sur le site Web de la Ville.

NOUVEAU COMPTOIR MULTISERVICES À L'HÔTEL DE VILLE

Dans l'optique de continuellement bonifier l'offre de services aux citoyennes et citoyens, un comptoir de services centralisés a été aménagé au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville pour toutes les demandes concernant les services de l'ingénierie, des travaux publics, d'urbanisme, de la taxation et des loisirs.

Le personnel sur place peut répondre à la majorité des demandes des résidents, des entrepreneurs et des associations. **Le comptoir de services reste ouvert pendant l'heure du dîner et le jeudi soir jusqu'à 19 h.**

Afin d'assurer l'accès des personnes à mobilité réduite ou handicapées à l'hôtel de ville, une seconde rampe a été aménagée pour l'entrée nord, donnant sur l'avenue Douglas-Shand.

Un poste de travail avec un ordinateur a été installé pour que les visiteurs puissent consulter le site Web de la Ville, s'inscrire en ligne aux activités ou postuler un emploi offert par la Ville.

Ces améliorations bonifient l'offre de services en centralisant à un seul endroit la majorité des demandes, et ce, tout en contrôlant les coûts.

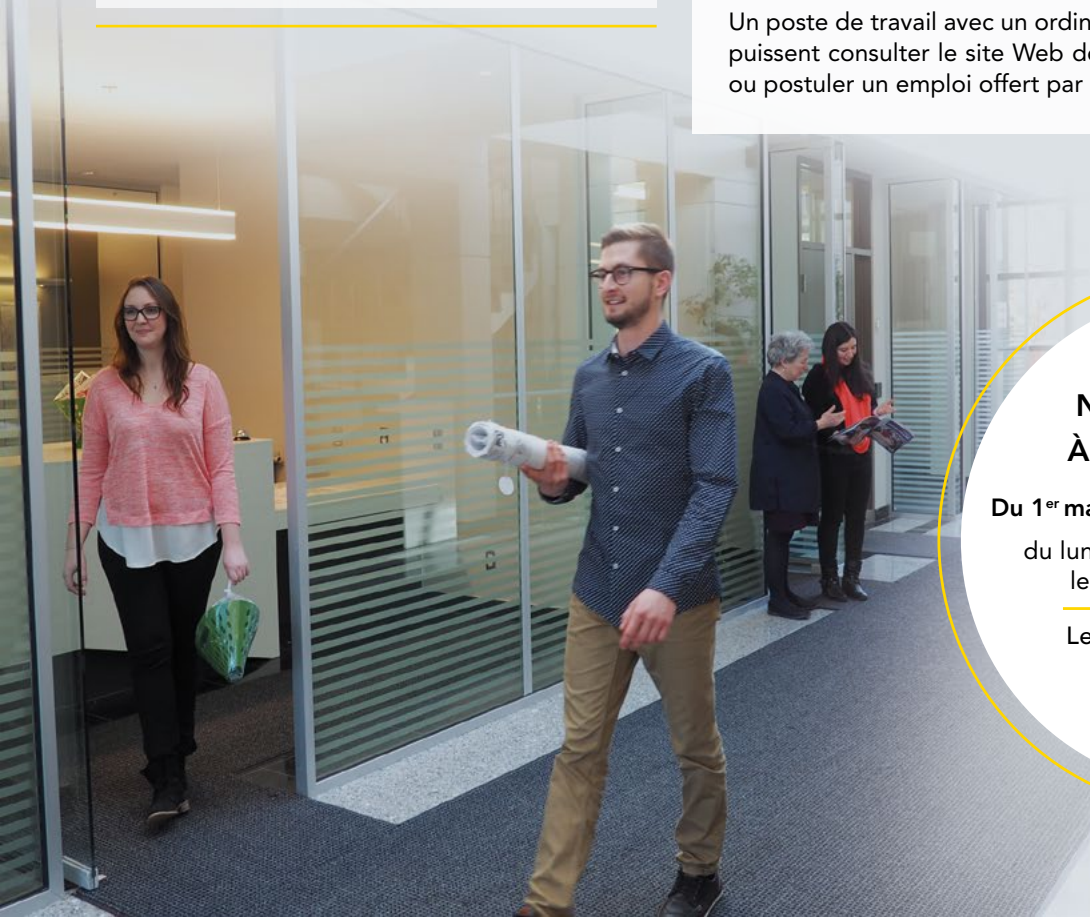

NOUVEL HORAIRE À L'HÔTEL DE VILLE

Du 1er mai au 6 octobre inclusivement :

du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 ;
le vendredi de 8 h à midi.

Le comptoir multiservices reste ouvert le jeudi jusqu'à 19 h.

ÉLECTIONS **2017**

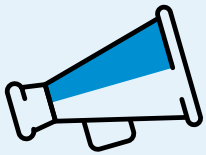

Exercer son droit de vote revêt une grande importance, car vos élus municipaux vous représentent et influencent votre milieu de vie en décidant des orientations et des priorités municipales.

DATES IMPORTANTES

Premier jour pour produire une déclaration de candidature	**22 septembre**
Dernier jour pour produire une déclaration de candidature	**6 octobre**
Dépôt de la liste électorale	**6 octobre**
Révision de la liste électorale	**16, 17, 18 et 20 octobre**
Vote par anticipation	**29 octobre**
Vote et annonce des résultats	**5 novembre**
Assermentation des élus	**13 novembre**

MISES EN CANDIDATURE

La période électorale débute le 22 septembre prochain. Le bureau du président d'élection, situé au 451, boulevard Saint-Jean, est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les déclarations de candidature sont reçues du 22 septembre au 6 octobre à 16 h 30.

Il est à noter qu'un parti électoral doit être reconnu au préalable par le Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Dans le cas d'un candidat indépendant, il doit obtenir l'autorisation préalable du président d'élection.

QUI PEUT VOTER ?

Toute personne inscrite sur la liste électorale peut voter. Il est de la responsabilité de l'électeur de s'assurer de son inscription. Vous pourrez vérifier votre inscription à la liste électorale sur le site Web du Directeur général des élections du Québec **(www.electionsquebec.qc.ca)**.

Vous recevrez par la poste, au début du mois d'octobre, un avis d'inscription sur la liste électorale indiquant le nom des personnes inscrites sur la liste à votre adresse.

Si votre nom n'apparaît pas sur cette liste, vous devrez vous présenter à la Commission de révision pour procéder à votre inscription.

Conditions pour être inscrit sur la liste électorale :

- Être âgé de 18 ans ou plus au 5 novembre 2017.
- En date du 5 septembre 2017 :
  - Être une personne physique de citoyenneté canadienne (les personnes morales n'ont pas le droit de vote) ;
  - Ne pas être dans l'un des cas d'incapacité prévus par la loi.
- Remplir l'une des conditions suivantes :
  - Demeurer à Pointe-Claire et au Québec depuis au moins 6 mois ;
  - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois ;
  - Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité.

RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

La Commission de révision de la liste électorale de la Ville siégera à la salle du conseil de l'hôtel de ville (451, boulevard Saint-Jean) aux dates et heures suivantes :

- Le 16 octobre 2017, de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30
- Les 17 et 18 octobre 2017, de 14 h 30 à 17 h 30 et de 19 h à 22 h
- Le 20 octobre 2017, de 10 h à 13 h

Vous pourrez présenter à cette commission des demandes d'inscription, de correction ou de radiation. Pour les demandes de radiation, la date limite est le 18 octobre à 17 h 30.

PREUVE D'IDENTITÉ POUR VOTER

Pour voter, vous devrez obligatoirement présenter l'une des preuves d'identité suivantes :

- Carte de la Régie de l'assurance maladie du Québec
- Permis de conduire
- Passeport canadien
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces canadiennes

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

info@electionsquebec.qc.ca
1 888 353-2846
www.electionsquebec.qc.ca

Président d'élection
jean-denis.jacob@pointe-claire.ca
514 630-1300, poste 1582

TRAVAUX / *MAP OF CONSTRUCTION PROJECTS*

PRÉVUS DE MAI À NOVEMBRE INCLUSIVEMENT / *TO BE CARRIED OUT FROM MAY TO NOVEMBER INCLUSIVELY*

Reconstruction des services /
Reconstruction of utilities

Réfection de la chaussée ou travaux de gainage de la conduite d'aqueduc, ou les deux /
Pavement repairs or rehabilitation of water mains, or both

Travaux dans les parcs – Aménagement d'espaces de loisirs /
Work in parks – Development of recreational spaces

- Aménagement de jeux d'eau / *New water playground*
- Aménagement d'une piste cyclable / *New bicycle path*
- Réfection des bordures des aires de jeux / *Reconstruction of playground edging*
- Agrandissement du parc canin / *Extended dog run*
- Ajout d'un abri et d'un abreuvoir et remplacement de la surface au parc canin / *New shelter, fountain and surface in the dog run*
- Réfection complète du terrain sportif / *Complete reconstruction of the sports field*

Travaux divers / *Other projects*

- Installation ou remplacement de feux de circulation / *New traffic lights*
- Aménagement d'une traverse piétonnière / *New pedestrian crossing*
- Agrandissement du parc canin / *Extended dog run*
- Travaux sur les marches extérieures du Centre culturel / *Work on outside steps of the Cultural Centre*
- Installation d'une clôture / *New fence*
- Deuxième couche de pavage / *Second layer of pavement*
- Aménagement du terre-plein / *Redesigned median strip*
- Plantation le long de la piste cyclable / *Plantings along the bicycle path*
- Aménagement paysager / *Landscaping*

N
Avenue Labrosse
Avenue Tecumseh
Avenue Roundtree-Crescent
Parc Hermitage
Boul Saint-Jean
Avenue Alston
Boulevard Hymus
Avenue Pendennis
Parc Marsh
Boul des Sources
Avenue Glenbrook-Crescent
Avenue Brigadoon
Parc Empress
Avenue Sedgefield
Avenue Frobisher
Avenue Norwood
Avenue Eldon
Avenue Ambassador
Saint-Louis
Boul Saint-Jean
Parc Terra-Cotta
Avenue Vincennes
Avenue Donegani
Parc Ovide
LAC ST-LOUIS
Avenue Fifth
Avenue Cartier
Parc Lansdowne
Boul Saint-Jean
Centre Culturel Stewart Hall